



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 octobre 2019

Délibération n°16-2019 : Décision modificative n°1 : Programme voirie 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 9 octobre 2019 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Étaient présents : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Monsieur François PURGUES (donne pouvoir à Chantal GANTCH).

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MEYNIER.

DELIBERATION

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe des finances indique au conseil qu'il est nécessaire de régulariser les opérations budgétaires de prévision afin de procéder à un réajustement de crédits en dépenses concernant les travaux de voirie – programme 2019.

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités locales ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'opérer les mouvements budgétaires suivants.

En Investissement les comptes mis en mouvement sont les suivants :

DÉSIGNATION	DÉPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-21578 – opération 101 : Achat de matériel et outillage	700.00 €	0.00 €
D-2181 – opération 106 : Installations générales, agencements et aménagements divers	440.00 €	0.00 €
D-21538 – opération 114 : Autres réseaux	260.00 €	0.00 €
Total D 21 : Immobilisation incorporelles	1 400.00 €	0.00 €
D-2151– opération 102 : Réseaux de voirie	0.00 €	1 400.00 €
Total D 21 : Immobilisation incorporelles	0.00 €	1 400.00 €
Total INVESTISSEMENT		0.00 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Chantal GANTCH.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.